

9. LIENS UTILES

a. Règles de bonnes pratiques : documents à conserver pour le particulier

Il est recommandé de conserver plusieurs documents relatifs à votre installation d'assainissement non collectif. Ces documents incluent :

- ✓ Le règlement de service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- ✓ Le guide d'utilisation fourni par le fabricant du système ANC
- ✓ L'étude de conception réalisée en amont des travaux
- ✓ Le mémoire d'installation de votre système
- ✓ Les garanties liées à l'installation
- ✓ Le rapport du SPANC après contrôle
- ✓ Les preuves d'entretien de votre installation (factures, rapports d'intervention, etc.)

b. Étude de conception – Bureaux d'études dans les Hauts-de-France

Pour réaliser une étude de conception de votre système ANC, vous pouvez contacter l'un des bureaux d'études suivants (liste non exhaustive) :

- Routier Environnement
- Géocles
- ASSEA
- ASEE
- Sodema Nord

c. Délais et tarifs indicatifs

Les délais indicatifs pour la réalisation d'une étude de conception sont de 2 à 4 semaines. Quant aux tarifs observés, ils varient généralement entre 400 € et 1 000 € selon la complexité du projet.

d. Vidange de votre installation – Informations pratiques

En cas de besoin de vidange, il est impératif de faire appel à un vidangeur agréé par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Tarifs moyens constatés :

- Fosse septique ou toutes eaux de 3 à 5 m³ : entre 160 € et 250 €
- Fosse de plus de 5 m³ : entre 250 € et 400 €
- Micro-station : entre 180 € et 300 €

Des frais de déplacement supplémentaires peuvent s'appliquer en cas d'intervention d'urgence.

Liste de vidangeurs agréés (exemples) :

- Boulard TP
- Hydran
- Vandenhove
- Courtin TP